

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Franck ALBANESE

Excusés : Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN – Magali TAFARO – Corinne CASALS

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DEROGATIONS AU PERIMETRE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider les principes adoptés par la commission scolaire concernant les demandes de dérogation au périmètre scolaire :

- refus des dérogations au périmètre scolaire
- les enfants déjà scolarisés pourront poursuivre leur scolarité jusqu'à leur entrée au collège et les frères et sœurs qui viendraient ensuite seraient également acceptés
- dérogation acceptée pour des raisons que la commission scolaire et le conseil qui validera ensuite, jugeront pertinentes (notamment raisons médicales et si la commune dont l'élève dépend est favorable pour participer aux frais de scolarité
- aucune participation financière ne sera versée par la commune de SAINT MARCEL-en-Dombes

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LOYER DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le logement au dessus de la mairie est vacant depuis le 7 juillet 2011. Il est remis à la location, la commission de finances a proposé de réactualiser le montant du loyer à 400 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer le loyer à 400 €
- de remettre à la location cet appartement

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire transmet les simulations afin de comparer le produit de la TLE et la future taxe d'Aménagement. Le produit serait sensiblement supérieur en maintenant un taux de 5 %. Mais il rappelle qu'à partir de 2015 la suppression de la TRE qui impactera fortement les finances communales.

Monsieur NOUET fait remarquer que si la TRE est supprimée le budget assainissement ne sera plus autonome.

L'assemblée décide de reporter ce vote à une prochaine séance.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GAZ

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de fourniture de gaz naturel signé avec GAZ DE FRANCE arrive à échéance au 31 août prochain. Il propose de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le contrat de fourniture de gaz avec GAZ DE FRANCE.

AVENANT PROLOGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE

La commune de SAINT MARCEL EN DOMBES a confié l'exploitation de son service public d'assainissement à la société NANTAISE DES EAUX par le biais d'une convention de délégation de service public qui a pris effet le 1er septembre 2004 et arrive à son terme le 30 septembre 2011.

Pour l'accompagner dans la mise en place d'une nouvelle convention de délégation de service public, la commune de SAINT MARCEL s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé : G2C Environnement.

Pour être menée sereinement, la conduite d'une procédure de délégation de service public dans le respect des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu des délais réglementaires qu'il convient de respecter et de la prise en compte de la disponibilité des élus concernés, nécessite un délai global d'au moins neuf mois.

Par ailleurs, l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une délégation de service public peut être prolongée pour motif d'intérêt général pour une durée maximale de un an.

En conséquence, dans l'intérêt et conformément à l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à NANTAISE DES EAUX SERVICES de prolonger la convention de délégation du service public d'assainissement de un an, portant la nouvelle date d'expiration au 30 septembre 2012.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PETRONE

1. La RSE a fait part des augmentations des tarifs d'électricité à compter du 1er juillet 2011 et rappelle que les consommations d'éclairage public sont désormais soumises aux taxes (communale et départementale)
2. En concertation avec la société BOUYGUES, une visite des logements est proposée à la population. La date du 23 septembre (de 17 à 20h) est retenue.
3. La commune de Mionnay a sollicité le Préfet pour demander son retrait de la communauté de communes Centre Dombes afin d'être rattachée à la communauté de Miribel et du Plateau.
4. Suite à la demande de réservation de la salle des fêtes à titre professionnel par le restaurant La Colonne, le tarif de location est consenti à titre exceptionnel pour un montant de 150 € pour le 17 décembre 2011.
5. La signalisation pour l'interdiction de circulation des poids lourds sur la RD 1083 entre 22 h et 5 h sera mise en place courant septembre par le Conseil Général. La commune de St Marcel aura environ 4 000 € à sa charge pour ces panneaux.
6. Un devis pour l'étude de la problématique eaux pluviales, d'un montant de 3 862 € HT sera à prendre en compte pour le budget 2012.
7. Création d'une nouvelle association sur la commune : Association Patrimoine Tradition et Environnement à St Marcel.
8. Lecture des courriers adressés par M. ROSSELLINI ainsi que les réponses faites par monsieur le Maire.
9. Les travaux d'élargissement des fossés pour le recueil des eaux pluviales sont en cours.
10. Une consultation sera lancée pour une maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

- M. NOUET

1. Remerciement aux 2 conseillères du CMJ qui participent à cette séance.
2. Compte-rendu de la dernière réunion de Syndicat des Rivières.

3. Le dossier de numérotation des rues se poursuit, des réunions seront organisées avec les lotissements privés afin de dénommer les rues.
4. Rendez-vous a été pris avec un avocat au sujet des espaces communs du lotissement « Vers l'Ecole » pour les recherches et l'analyse des informations sur le foncier.

- M. SILVESTRE

1. le transformateur sur la RD 1083 a été nettoyé et repeint. Une rencontre a eu lieu avec le graphiste afin de donner les orientations souhaitées pour la fresque.
2. La commission travaux a intégré une place handicapée sur le parking de 15 places. Une étude est lancée afin de prendre en compte la faisabilité d'un cheminement en tête de parking sur la place du 19 mars 1962. Un chiffrage a été demandé à l'entreprise SN2V. Cet aménagement ne sera pas sans conséquences car il obligera à remanier les $\frac{3}{4}$ des espaces verts.
3. Une réunion s'est déroulée avec les différents acteurs (RSE, SARESE, Bouygues Immobilier, bureau de l'association syndicale du lotissement vers l'école, mairie) pour le changement du transformateur actuel sur la parcelle du lotissement. A l'issue de cette réunion RSE et SARESE s'orienteront vers l'implantation d'un nouveau transformateur pour desservir l'opération Bouygues Immobilier.
4. Suite à l'informatisation de la bibliothèque, la saisie des ouvrages se poursuit, 2200 livres ont été enregistrés sur 4000. L'opération est assez rapide du fait de l'utilisation d'une douchette pour scanner les codes barres et la récupération des notices des ouvrages directement depuis le serveur de la bibliothèque nationale. L'intégration des ouvrages prêtés par la BDP est facilitée par la récupération des notices (soit par clé usb ou messagerie) du fichier de la BDP, au format d'échange UNIMARC, reconnu par tous les Systèmes Informatiques de Gestion de Bibliothèques.
5. Le service de messagerie de la mairie est en cours de modification. Le serveur de messagerie attaché à notre nom de domaine a été mis en service. Les élus désirant avoir une messagerie personnalisée sous la forme « nom@mairie-saint-marcel.fr » devront se manifester auprès de Christophe COQUART.

- MME DECOLLONGE

1. rend compte du conseil d'école, 2 personnes qui intervenaient au titre du RASED ont obtenu leur mutation mais aucun candidat ne s'est manifesté pour leur remplacement. Il y aura 153 élèves à la rentrée prochaine. Un stage pour les élèves en difficulté est organisé avant la rentrée scolaire.

La séance est levée à 22 heures 30.